

FIN DU PRET A TAUX 0% POUR 2016

La majorité de nos banques partenaires ont décidé de cesser d'étudier les dossiers des emprunteurs éligibles au prêt à taux zéro (PTZ).

Les primo-accédants qui bénéficient d'un prêt à taux zéro ont jusqu'au 15/11/2016 pour déposer leur dossier de crédit immobilier. Après cette date, les banques ne financeront plus les prêts à taux zéro.

Le prêt à taux zéro est un prêt aidé par l'État qui permet aux futurs acquéreurs d'acheter un logement à condition de ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années et sous conditions de ressources. Le montant du PTZ dépend de la zone géographique du lieu d'achat. Le prêt à 0% ne peut financer qu'une partie de l'achat, le financement du projet doit être complété par un ou plusieurs prêts et éventuellement un apport personnel. Le logement doit être neuf ou ancien avec des travaux.

Comme chaque année, à la mi-novembre, les établissements bancaires bloquent le financement des opérations bénéficiant d'un prêt à taux zéro. En effet, les lourdeurs administratives qu'impliquent la mise en place du prêt à taux zéro contraignent les banques à refuser la prise en charge de ces dossiers après cette date. Cette décision permet d'assurer un accompagnement qualitatif et garantir la bonne fin des opérations en cours.

Les études de dossiers avec PTZ reprendront à partir du 15 janvier 2017. Le temps pour les banques de mettre à jour leurs logiciels informatiques avec les nouvelles normes du prêt à 0% (*les conditions d'octroi du PTZ changent au 1^{er} janvier de chaque année*). « *Emprunteurs soyez attentifs, ce qui est valable en 2016 ne le sera peut-être plus en 2017 et inversement* » conseille Estelle LAURENT.

Sachez tout de même que certaines banques dites spécialisées peuvent encore consentir à financer les prêts à taux 0% jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, il est impératif que les offres de prêts soient éditées au plus tard le 31/12/2016.

A propos de CREDIXIA – www.credixia.com

*Depuis 1999, CREDIXIA conseille les emprunteurs dans la recherche de leurs financements immobiliers. Son expertise en tant qu'assureur lui permet également de négocier les meilleures délégations d'assurances auprès des banques. *Fidèle à sa promesse, CREDIXIA maintient son positionnement en offrant un service gratuit : « **frais de dossier bancaire et courtage à 0€ pour tout financement d'une résidence principale, secondaire et du premier investissement locatif** ». CREDIXIA est indépendant de toutes institutions financières. En tant que membre de l'AFIB, Association Française des Intermédiaires Bancaires, CREDIXIA s'engage à en respecter le code éthique.*
